

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE VIGNOT

Nombre de  
membres en  
exercice : 15

Présents : 11  
Représentés : 3  
Votants : 14  
Absents : 4

Date de  
Convocation :  
30/03/2022  
Date  
d'affichage :  
30/03/2022

---

**Séance du 4 AVRIL 2022**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt deux, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de VIGNOT s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Vignot, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas MILLOT, le Maire;

Sont présents :

Mesdames : **Annick REINBOLT, Madeleine LECLERC, Sonia MARTIN, Laura LOUIS.**

Messieurs : **Nicolas MILLOT, David SINAMA-POUJOLLE, Ludovic MACHEBOEUF, Fabrice GERARDIN, Patrick BOYÉ, Alexandre LE MARQUAND, David PEYRONNET.**

Absent:

Absents excusés: **Karine LANG, Marylène JUSNOT, Coralie DOGAN, Joriss QUENNOUELLE.**

Procurations: **Karine LANG donne procuration à Sonia MARTIN, Joriss QUENNOUELLE donne procuration à Nicolas MILLOT, Marylène JUSNOT donne procuration à David PEYRONNET.**

Est désigné secrétaire de séance : **David SINAMA-POUJOLLE**

---

**COMPTE RENDU**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

- Versement d'une subvention à l'Association « Les Restos du Cœur » de Commercy.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition à 14 VOIX POUR.

➤ **VOTE DES COMPTES DE GESTIONS : COMMUNE / SERVICE ASSAINISSEMENT / SERVICE DES EAUX / BOIS ET FORET**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Délibérante les comptes de gestions de l'année 2021 de la Commune et de ses budgets annexes.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal approuve à 14 VOIX POUR les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal correspondant à l'exercice 2021.

➤ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – COMMUNE**

Le Conseil Municipal désigne Madame Sonia MARTIN en tant que Présidente de séance.

Les membres du Conseil Municipal examinent le compte administratif 2021 du budget **COMMUNE** qui s'établit ainsi:

- Excédent de Fonctionnement :	555 670,97 €
- Excédent d'Investissement :	283 948,79 €
- Résultat de clôture :	839 619,76 €
- Solde des restes à reporter en Dépenses d'Investissement :	60 000 €
- Solde des restes à reporter en Recettes d'Investissement :	60 000 €

Après la sortie de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 VOIX POUR approuve le compte administratif 2021 du budget **COMMUNE**.

➤ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 –SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal désigne Madame Sonia MARTIN en tant que Présidente de séance.

Les membres du Conseil Municipal examinent le compte administratif 2021 du budget **SERVICE DES EAUX** qui s'établit ainsi:

- Excédent de Fonctionnement :	3 656,81 €
- Excédent d'Investissement :	39 819,63 €
- Résultat de clôture :	43 476,44 €

Après la sortie de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 VOIX POUR approuve le compte administratif 2021 du budget **SERVICE DES EAUX**.

➤ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 –ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal désigne Madame Sonia MARTIN en tant que Présidente de séance.

Les membres du Conseil Municipal examinent le compte administratif 2021 du budget **SERVICE ASSAINISSEMENT** qui s'établit ainsi:

- Excédent de Fonctionnement :	13 630, 75 €
- Excédent d'Investissement :	69 906,94 €
- Résultat de clôture :	83 537,69 €

Après la sortie de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 VOIX POUR approuve le compte administratif 2021 du budget **SERVICE ASSAINISSEMENT**.

➤ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – SERVICE BOIS ET FORET**

Le Conseil Municipal désigne Madame Sonia MARTIN en tant que Présidente de séance.

Les membres du Conseil Municipal examinent le compte administratif 2021 du budget **BOIS ET FORET** qui s'établit ainsi:

- Excédent de Fonctionnement :	4 431,11 €
- Excédent d'Investissement :	112 202,59 €
- Résultat de clôture :	116 633,70 €

Après la sortie de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 VOIX POUR approuve le compte administratif 2021 du budget SERVICE BOIS ET FORET.

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la **COMMUNE**

**Décide d'affecter le résultat comme suit**, à 14 VOIX POUR :

- Reporter l'excédent de Fonctionnement de :	555 670,97 €
- Reporter l'excédent d'Investissement de :	283 948,79 €

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021 du budget du service des **EAUX**

**Décide d'affecter le résultat comme suit**, à 14 VOIX POUR :

- Reporter l'excédent de Fonctionnement de :	3 656,81 €
- Reporter l'excédent d'Investissement de :	39 819,63 €

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021 du budget du service **ASSAINISSEMENT**

**Décide d'affecter le résultat comme suit**, à 14 VOIX POUR :

- Reporter l'excédent de Fonctionnement de :	13 630,75 €
- Reporter l'excédent d'Investissement de :	69 906,94 €

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – SERVICE BOIS ET FORET**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021 du budget du service **BOIS ET FORET**

**Décide d'affecter le résultat comme suit**, à 14 VOIX POUR :

- Reporter l'excédent de Fonctionnement de :	4 431,11 €
- Reporter l'excédent d'Investissement de :	112 202,59 €

➤ **VOTE DU BUDGET 2022 - COMMUNE**

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal délibèrent sur le budget primitif 2022 de la « **COMMUNE** » :

**En dépenses de Fonctionnement :** 1 385 120,97 €  
**En recettes de Fonctionnement :** 1 385 120,97 €

**En dépenses d'Investissement :** 5 29 455,00 €  
**En recettes d'Investissement :** 1 117 339,76 €

Le Conseil Municipal vote les propositions du budget « **COMMUNE** » pour l'année 2022 à 14 VOIX POUR.

➤ **VOTE DU BUDGET 2022 - SERVICE DES EAUX**

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal délibèrent sur le budget primitif 2022 du « **SERVICE DES EAUX** » :

**En dépenses de Fonctionnement :** 19 348,00 €  
**En recettes de Fonctionnement :** 33 756,81 €

**En dépenses d'Investissement :** 48 000,00 €  
**En recettes d'Investissement :** 58 319,63 €

Le Conseil Municipal vote les propositions du budget « **SERVICE DES EAUX** » pour l'année 2022 à 14 VOIX POUR.

➤ **VOTE DU BUDGET 2022 - SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal délibèrent sur le budget primitif 2022 du « **SERVICE ASSAINISSEMENT** » :

**En dépenses de Fonctionnement :** 112 430,75 €  
**En recettes de Fonctionnement :** 112 430,75 €

**En dépenses d'Investissement :** 62 450,00 €  
**En recettes d'Investissement :** 112 606,94 €

Le Conseil Municipal vote les propositions du budget « **SERVICE ASSAINISSEMENT** » pour l'année 2022 à 14 VOIX POUR.

➤ **VOTE DU BUDGET 2022 - SERVICE BOIS ET FORET**

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal délibèrent sur le budget primitif 2022 du « **SERVICE BOIS ET FORET** » :

**En dépenses de Fonctionnement :** 49 931,11 €  
**En recettes de Fonctionnement :** 49 931,11 €

**En dépenses d'Investissement :** 37 000,00 €  
**En recettes d'Investissement :** 112 202,59 €

Le Conseil Municipal vote les propositions du budget « **SERVICE BOIS ET FORET** » pour l'année 2022 à 14 VOIX POUR.

➤ **VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022**

Monsieur le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2021 avec le nouveau taux de référence de TFPB et précise ne pas avoir augmenté les taux.

Monsieur le Maire suggère de maintenir les taux de 2021 pour l'année 2022.

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 36,42%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 28,78%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 14,37%

Le Conseil Municipal accepte à 14 VOIX POUR de reconduire les taux proposés en 2021 pour l'année 2022.

➤ **ETUDE DE DEVIS – REPAS DES AINÉS**

Monsieur le Maire présente 3 devis reçus pour le repas des Aînés qui aura lieu le 22 octobre 2022. Le Conseil Municipal décide de retenir à 14 VOIX POUR le devis à 38,00€ / personne proposé par le Restaurant-Traiteur « Aux Délices des Mets ».

➤ **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU TERRAIN DE PÉTANQUE – PARCELLE AM 125 « BULVINOCHÉ »**

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition de la parcelle AM 125 d'une surface de 3345 m<sup>2</sup> à la nouvelle association « La Boule Vignot Team », à titre gracieux et pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction.

Le Conseil Municipal accepte à 14 VOIX POUR.

➤ **SUPPRESSION DE LA REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCANT AMBULANTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante la délibération 2020-049 relative aux tarifs de redevance d'occupation du domaine public et propose d'annuler la délibération évoquée et de délibérer de nouveau sur ce sujet, envisageant ainsi de **supprimer la redevance pour les commerçants ambulants.**

Le Conseil Municipal accepte à 14 VOIX POUR.

➤ **RÉVISION DU TARIF DE LA PARTICIPATION DU PORTAGE DU REPAS À DOMICILE ORGANISÉ PAR L'ILCG**

Monsieur le Maire propose de porter à 1,00€ par bénéficiaire et par jour la participation de la commune auprès de l'ILCG pour le portage de repas, au lieu de la participation de 0,50€ fixée par la délibération n°2016-11 du 7 mars 2016.

Le Conseil Municipal accepte à 14 VOIX POUR.

➤ **ACQUISITION DES PARCELLES AM 126 et AM 127 BULVINOCHÉ**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intérêt pour la commune d'acquérir les parcelles « AM 126 – Bulvinoche » d'une superficie de 28a 30ca et « AM 127 – Bulvinoche » d'une superficie de 28a 71ca, et expose le prix d'achat convenu avec les propriétaires pour les deux parcelles déterminé à 2 280,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 14 VOIX POUR l'achat de ces parcelles au prix convenu.

➤ **VÊTEMENTS DE PERSONNEL PROFESSIONNEL NON RESTITUÉS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société NAT-FR INTERIM a mis à la disposition de la Commune un agent technique à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 jusqu'au 12 janvier 2022, pour lequel des vêtements professionnels neufs lui ont été remis. A la fin de son contrat, l'agent n'a pas restitué les vêtements fournis malgré une demande réitérée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander la restitution des vêtements professionnels auprès de l'agence INTERIM AQUILA RH de Commercy, le cas échéant une facture d'un montant de 234,74 € HT correspondant aux biens non remis leur sera adressé.

Le Conseil Municipal accepte à 14 VOIX POUR.

➤ **TRAVAUX DE NETTOYAGE DE VOIRIE : FACTURATION**

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal les dégâts occasionnés sur la voirie à l'occasion du ramassage des points tris : un flexible hydraulique du camion de la société MINERIS mandaté par la Codecom COMMERCY-VOID-VAUCOULEURS s'est rompu et a déversé de l'huile sur la chaussée et le trottoir.

Monsieur le Maire suggère de facturer les travaux de nettoyage et le produit absorbant acheté, soit la somme de 361,70€.

Le Conseil Municipal accepte à 14 VOIX POUR.

➤ **ACCÈS DES PARCS VERNEAU ET FERNAND NEVEUX INTERDIT AUX ANIMAUX**

Monsieur le Maire rappelle la législation relative à l'interdiction des déjections canines sur les espaces publics, notamment dans les parcs, et indique que des déjections canines ont été constatées sur les aires de jeux des parcs Verneau et Fernand Neveux. Il propose donc d'interdire l'accès de ces deux parcs aux animaux, même en laisse afin d'assurer la tranquillité, l'hygiène et la sécurité des enfants.

Le Conseil Municipal accepte à 14 VOIX POUR.

➤ **CRÉATION D'UN MASSIF DE FLEURS AU CENTRE DU VILLAGE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Annick REINBOLT, Adjointe au Maire, a proposé de soumettre la candidature de la Commune en vue du décernement du « Label Villes et Villages Fleuris ». Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création d'un massif de fleurs au centre du village, près du Monument aux Morts et de l'Eglise, pour un montant de 3 000,00 €

Le Conseil Municipal accepte à 14 VOIX POUR.

➤ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX RESTOS DE CŒUR DE COMMERCY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son entretien avec l'Association des « Restos du Cœur qui intervient sur le secteur de la Commune et propose de verser une subvention d'un montant de 400,00 €.

Le Conseil Municipal accepte à 14 VOIX POUR.